

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. HIERNAUX Vincent, Mme MENARD Elise, Mme LE PAGE Hélène, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme NICOUUD Armelle.

Absents excusés : Mme COMBECAU Solenn donne pouvoir à Mme VERBEKE Muriel, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme LE PAGE Hélène

- **Le compte rendu de la réunion municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2018

Le conseil municipal de MOUSSY réuni sous la présidence de Mme VERBEKE Muriel, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. HOUDAILLE Philippe, maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré. Monsieur HOUDAILLE Philippe, maire sort de la salle du conseil municipal.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé Opération de l'exercice	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	101 790,44 €	200 764,60 €	87 513,70 €	135 592,14 €
Excédent		98 974,16 €		48 078,44 €

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5 – voté à l'unanimité.

Ont signé au registre des délibérations : Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. HIERNAUX Vincent, Mme MENARD Elise, Mme LE PAGE Hélène, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme NICOUUD Armelle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Affectation du résultat

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant de 98 976,16 € au compte 002 Résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement de l'exercice 2018 d'un montant de 48 078,44 € au compte 001 Résultat d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité cette proposition

Orientations budgétaires

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal des projets d'investissements à réaliser sur l'année 2019.

Opérations	Montant TTC	Montant Subv.(2018-19)	Coût Communal	FCTVA N+1	Coût de revient communal
Aménagement des abords de l'église	23 796,00 €	17 847,00 €	5 949,00 €	3 252,91 €	2 696,09 €
Restructuration mairie	4 195,63 €	25 310,71 €	1 573,36 €	573,54 €	999,82 €
Réparation cloche église	9 207,01 €	5 370,76 €	3 836,26 €	1 258,60 €	2 577,66 €
Aménagements mairie	1 250,56 €	0,00 €	1 500,67 €	205,14 €	1 295,53 €
Montant	38 449,20 €	48 528,47 €	12 859,29 €	5 290,20 €	7 569,09 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire décide de réaliser ces travaux.

Vote de la subvention de la carte Optile et Imagine'R

Monsieur le maire propose de reconduire cette subvention d'un montant de 35,00 € par carte pour l'année scolaire 2019-2020. Cette subvention est accordée aux possesseurs de la carte Imagine'R jusqu'à l'âge de 25 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de 35€ par carte Optile et Image'R (pass Navigo) pour l'année scolaire 2019-2020.

Vote des subventions aux organismes de droit privé

Monsieur le maire propose de verser des subventions aux organismes de droit privé comme suit :

- Croix rouge française 100,00 €
- Foyer rural de Moussy 500,00 €
- Ligue contre le cancer 100,00 €
- Bibliothèque de Commeny 70,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré, DECIDE de voter le taux des **trois taxes locales pour l'année 2019**, soit :

- Taxe d'habitation 10,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 5,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 28,92 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition

Vote du budget 2019

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	117 083,41 €	70 Produits des services	14 400,00 €
012 charges de personnel	40 435,00 €	73 impôts et taxes	48 500,00 €
014 atténuations de produits	16 165,00 €	74 dotations participations	22 719,00 €
65 autres charges	15 980,97 €	75 autres produits gestions	26 180,00 €
66 charges financières	1 500,00 €	77 Produits exceptionnels	1 560,00 €
67 charges exceptionnelles	210,00 €	002 résultats reportés	98 974,16 €
023 virement section investisst	20 958,78 €		
Total	212 333,16 €	Total	212 333,16 €

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
16 remboursements emprunt	151 905,79 €	10 dotations	14 040,10 €
21 immobilisations corporelles	1 199,13 €	13 subvention d'investisse	53 133,38 €
23 immobilisations en cours	43 105,78 €	16 Emprunts	60 000,00 €
		021 Virement sect° de fonct	20 958,78 €
		001 Solde exécution d'inv. Report	48 078,44 €
Total	196 210,70 €	Total	196 210,70 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

DELIBERATION RELATIVE A UN PRET LONG TERME A TAUX FIXE

La délibération votée en décembre 2018 concernant un prêt long terme pour le financement des travaux relatifs au contrat rural d'un montant de 75 000 € n'a pas abouti. La commune renouant avec un excédent de fonctionnement de 11 190,63 € cette année, (les mesures de 2018 portant sur la fiscalité, augmentation des taux et de la convention de mise à disposition de notre agent communal avec la commune de Boissy l'Aillierie ayant porté ses fruits), le montant du crédit peut être moins important. La projection financière sur l'année 2020, date à laquelle le crédit in fine (crédit en attente de subventions) de 50 000 € aura été

remboursé, laisse entrevoir un fond de roulement supérieur à 36 000 € avec un excédent de fonctionnement au moins identique à celui de cette année. Par ailleurs, notre agent communal sera à la retraite en 2020. Les charges salariales qui pèsent sur le budget pourraient sensiblement diminuer si le conseil municipal en place à cette date décide de recruter un salarié à mi-temps voire, de faire appel à une prestation.

Dans ces conditions, le conseil municipal se prononce sur la nécessité de recourir à un prêt de 60 000 € au lieu de 75 000 €.

Monsieur le maire précise avoir consulté la **caisse des dépôts et le Crédit Agricole**. Les conditions des prêts ayant changé récemment à la Caisse des Dépôts, il n'est malheureusement plus disponible pour une durée inférieure à 25 ans. Le taux étant indexé à celui du livret A, celui-ci n'est pas fixé sur toute la durée du prêt et peut donc évoluer en fonction du taux du compte d'épargne. Il s'élève à ce jour à 2,05 %.

	Caisse des Dépôts	Crédit Agricole
Taux	2,05 %	1,56 %
Durée	25 ans	20 ans
Montant des intérêts	15 410,78 €	9 961,91 €

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France, à savoir:

ARTICLE 1er : La commune de Moussy contracte auprès du Crédit Agricole Paris et Ile de France un emprunt de Soixante mille euros - 60 000,00 € destiné à financer la construction des ateliers communaux et la maison de village

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Constructions des ateliers communaux et de la maison de village

- Montant du capital emprunté : **60 000,00 €**
- Taux d'intérêt : **1,56 %** sur une durée de **20 ans**
- Base de calcul des intérêts : **360/360**
- Amortissement : **progressif** du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : **Trimestrielle**
- Mobilisation des fonds : Déblocage intégral et irrévocable en un ou plusieurs tirages dans les 24 mois suivant l'édition des contrats.
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20 % du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts
- Classification Gissler: **1 A**

ARTICLE 3 :

- Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **90,00 €**

ARTICLE 4 : La commune de Moussy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

Le Conseil Municipal adopte cette demande d'emprunt à l'unanimité des membres présents.



Informations diverses

Fibre optique : Une réunion d'information devait avoir lieu le mardi 26 mars 2019 mais celle-ci est reportée à la fin avril en raison de travaux complémentaires.

Elagage : Les arbres bordant les voies ou chemins communaux doivent être élagués ou abattus pour ceux menaçant de tomber. Beaucoup d'entre eux ont connu ce sort cet hiver, rendant la tâche de l'agent communal difficile. Parfois, les pompiers ont dû intervenir afin de dégager le passage. Certains propriétaires ont été informés de leurs obligations et de leurs interventions en urgence. Un courrier à tous les propriétaires sera envoyé prochainement.

Séance levée à 21 heures 45

Fait à MOUSSY, le 11 mars 2019

Le maire,

Philippe Houdaille

